



PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RURALITÉ
PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION
ANNÉE 2017**

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet du département des Alpes de Haute Provence,

d'une part,

ET

Provence Alpes Agglomération, représentée par sa Présidente, Madame Patricia Granet-Brunello

d'autre part,

Ci-après dénommés **les porteurs du contrat**

ET

Le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence,

La Caisse des Dépôts et Consignations

Ci-après dénommés **les partenaires du contrat**.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

Elles pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de ruralité accord-cadre, signé le 29 juin 2017,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2017 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2017, au regard des actions inscrites dans l'accord cadre susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2017

Ces actions, qui seront à engager en 2017, sont déclinées en annexe de la présente convention.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2017 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles.

Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera pris et notifié au porteur de projet.

Au titre de l'année budgétaire 2017, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total (H.T)	Part MO	Part État
Cf annexe	Cf annexe	Cf annexe	16 861 857,66 €	8 311 044,29 €	5 461 544,25 €

Total crédits État sollicités par type de crédits	DETR (acquise)	Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) « thématique »	FSIL « contrat de ruralité »	Autres dispositifs partenaires Conseil Régional Conseil Départemental
5 461 544,25 €	2 697 501 €	579 642,79 €	546 172,12 €	1 337 161,12 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2017 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiés avant le 31 décembre 2017.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Digne les Bains, le 15 décembre 2017.

La Présidente de Provence
Alpes Agglomération

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Patricia GRANET-BRUNELLO

Bernard GUERIN



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Bernard GUERIN. The signature is stylized and written in a cursive-like manner.

Annexe Convention financière 2017 Contrat de ruralité entre l'État et Provence Alpes Agglomération. Tableau des projets

Maitre d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	DSIL 1	DSIL 2	DETR	OPAV/ARMK/TEECV	Région	CD04	Autofinancement
Aigun	travaux de voirie	115 000,00 €			57 500,00 €				57 500,00 €
Barles	travaux de voirie	67 452,50 €			33 726,00 €				33 726,50 €
Barras	informatique école	4 200,00 €			3 360,00 €				840,00 €
Beaujeu	mur enceinte cimetière	18 460,00 €			11 076,00 €				7 384,00 €
Beynes	Acquisition d'un parc de vélos à assistance électrique	9 250,00 €				7 400,00 €			1 850,00 €
Beynes	Construction de gîtes touristiques à haute performance énergétique	327 150,00 €				261 720,00 €			65 430,00 €
Bras d'Asse	réseau eau potable secteurs anciens et fuyants	168 879,75 €							
Champiercier	restructuration mairie et agence postale	33 779,95 €			20 268,00 €	50 663,92 €		50 640,00 €	16 911,83 €
Champiercier	achat matériel informatique pour point numérique	1 200,39 €			960,00 €				240,39 €
Champiercier	mise en accessibilité ERP informatique école	44 238,62 €		8 847,72 €					35 390,90 €
Champiercier	mise en accessibilité ERP	7 438,00 €			5 950,00 €				1 488,00 €
Château-Arnoux	accessibilité bâtiments communaux	393 385,00 €	158 258,79 €						235 126,21 €
Digne les Bains		130 268,00 €			78 161,00 €				52 107,00 €
Digne les Bains	restructuration palais des congrès	949 918,00 €			200 000,00 €	285 375,00 €	188 100,00 €		276 443,00 €
Digne les Bains	rénovation BBC école Joseph Reïnach	176 264,00 €			69 011,00 €	72 090,34 €			35 162,66 €
Digne les Bains	Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville et de l'école des Arches	514 800,00 €				411 840,00 €			102 960,00 €
Draix	aménagement place de village	38 110,60 €			19 055,00 €			7 622,12 €	11 433,48 €
L'Escale	aménagements locaux admr/agence postale	25 000,00 €			7 500,00 €				17 500,00 €
L'Escale	aménagements voiries	152 060,66 €			71 352,00 €	53 118,00 €			27 590,66 €
L'Escale	achat matériel informatique pour point numérique	1 078,00 €			862,00 €				216,00 €
La Javie	amélioration réseau AEP rive droite Arigéol-Chaudol	143 500,00 €			43 050,00 €				100 450,00 €
Le Brusquet	numérotation de rues	35 760,06 €			17 880,00 €		10 782,00 €		7 098,06 €
Le Castellard-Melan	fiabilisation réseau d'eau communal	58 100,00 €			17 430,00 €				40 670,00 €
Le Chaffaut Saint Jurson	création éco-quartier multigénérationnel	352 600,00 €			149 000,00 €				203 600,00 €
Le Chaffaut Saint Jurson	informatique école	3 713,00 €			2 223,00 €				1 490,00 €

Le Chaffaut Saint Jurson	Travaux de rénovation thermique des logements sociaux communaux	103 000,00 €						82 400,00 €				20 600,00 €
Le Vernet	réhabilitation bistrot de pays	113 616,00 €					27 936,00 €		20 508,00 €			65 172,00 €
Le Vernet	réhabilitation chapelle	28 098,67 €					16 859,00 €					11 239,67 €
Les Méés	reconstruction centre scolaire et CLSH	2 374 000,00 €	421 384,00 €	79 766,40 €					200 000,00 €			1 672 849,60 €
Maljaj	réfection voirie	149 854,00 €					67 434,00 €					82 420,00 €
Mallefougasse	construction salle polyvalente	231 502,62 €					115 752,00 €		68 717,00 €			47 033,62 €
Mallemoison	rénovation énergétique école primaire	125 763,42 €					50 305,00 €		37 729,00 €			37 729,42 €
Mallemoison	plateau sportif multi-activités	50 562,50 €					20 225,00 €		15 169,00 €	5 056,00 €		10 112,50 €
Marcoux	création de trois logements et une placette	234 000,00 €					129 288,00 €					104 712,00 €
Mezel	informatique école	9 645,00 €					7 716,00 €					1 929,00 €
Mirabeau	création station d'épuration et réseau de transfert	523 875,00 €					157 163,00 €	153 601,00 €	1 947,00 €	24 130,00 €		187 034,00 €
Montclar	informatique école	11 415,84 €					9 133,00 €					2 282,84 €
Moustiers-Sainte-Marie	réhabilitation terrain de tennis	49 735,95 €					19 894,00 €					29 841,95 €
PAA	création espace bien être therms de Digne	3 813 000,00 €		457 560,00 €								1 685 832,00 €
PAA	Rénovation BBC du bâtiment administratif	208 500,00 €						166 800,00 €				41 700,00 €
PAA	Festival de la biodiversité	60 000,00 €						48 000,00 €				12 000,00 €
Peyruis	Inventaire											436 000,00 €
Peyruis	aménagement espaces publics	636 000,00 €					200 000,00 €					20 894,00 €
Prads Haute Bléone	rénovation complète de chapelle	52 236,00 €					31 342,00 €					22 711,00 €
Prads Haute Bléone	aménagement appartement auberge	47 501,00 €					14 340,00 €		10 450,00 €			2 135,00 €
La Robine sur Galabre	murs de clôture cimetières	10 675,00 €					1 068,00 €		7 472,00 €			40 385,00 €
La Robine sur Galabre	projet coeur de ville phase 1	175 000,00 €					82 115,00 €		52 500,00 €			14 532,00 €
Saint-Martin-les-Seyne	sécurisation voirie	72 660,00 €					36 330,00 €		21 798,00 €			35 825,00 €
Selonnet	aménagement placette	131 650,00 €					65 825,00 €		30 000,00 €			263 547,00 €
Seyne	requalification de la place d'armes	662 210,00 €					200 000,00 €		198 663,00 €			958,15 €
Seyne	informatique école	4 791,15 €					3 833,00 €					740 906,00 €
SIEAMD	traitement des boues station Châteaux-Arnoux	940 906,00 €					200 000,00 €					2 878,98 €
SIVU Vallée de l'Asse	matériel informatique	14 393,98 €					11 515,00 €					165 000,00 €
Thoard	réfection réseaux secs et humides du village	330 000,00 €					165 000,00 €					11 840,00 €
Verdaches	isolation thermique de la maison forestière	48 000,00 €					14 400,00 €		12 000,00 €	9 760,00 €		148 000,00 €
Volonne	éco quartier, cantine scolaire	370 000,00 €					111 000,00 €		111 000,00 €			

